



Assemblée générale

Distr. générale
15 septembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013*

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Chapitre 13 Centre du commerce international CNUCED-OMC

(Sous-programme 6 du programme 10 du cadre stratégique pour la période 2012-2013)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
Programme de travail	12
Annexe	
Produits de l'exercice 2010-2011 non reconduits en 2012-2013	28

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 6 (A/66/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 6 (A/65/6/Rev.1)*.



Vue d'ensemble

Tableau 13.1

Prévisions de dépenses

Projet du Secrétaire général	32 790 400 dollars ^a
Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011	31 793 300 dollars
^a Aux taux de 2010-2011.	

Tableau 13.2

Tableau d'effectifs proposé

	Nombre de postes	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2012-2013	164	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 31 P-4, 20 P-3, 15 P-2/1, 71 G(AC)
Conversions en postes permanents ^a	2	1 P-4, 1 P-2
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011	162	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 71 G(AC)

Abréviations : SSG : Sous-Secrétaire général; G(AC) : agent des services généraux (Autres classes).

^a Conversion en postes permanents de postes précédemment financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

**Budget total : 74 679 600 francs suisses (avant actualisation des coûts);
76 641 200 francs suisses (après actualisation des coûts)**

**Part de l'ONU : 37 089 800 francs suisses (avant actualisation des coûts);
38 070 600 francs suisses (après actualisation des coûts)**

- 13.1 Le Centre du commerce international CNUCED-OMC (CCI) est l'organisme de coopération technique conjointement financé par l'ONU et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Créé en 1964 par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le Centre est placé depuis 1968 sous l'égide du GATT/OMC et de l'ONU, cette dernière agissant par l'intermédiaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Dans sa résolution 1819 (LV) du 9 août 1973, le Conseil économique et social a affirmé que le CCI est l'organisme qui coordonne les activités d'assistance et de coopération techniques concernant la promotion du commerce, dans le cadre du dispositif d'assistance aux pays en développement. Le Centre est chargé d'exécuter le sous-programme 6 (Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations) du programme 10 (Commerce et développement) du cadre stratégique pour la période 2012-2013. Les dispositions budgétaires relatives au CCI, qui veulent que son budget ordinaire soit libellé en francs suisses et soit financé à parts égales par l'ONU et l'OMC, ont été approuvées par l'Assemblée générale dans la section 1 de sa résolution 59/276.

- 13.2 Tous les projets d'assistance technique du Centre contribuent au renforcement du partenariat mondial pour le développement et à la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement 8, et en particulier de la cible 12, qui préconise la mise en place d'un système commercial et financier ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire. Le Centre a par ailleurs des projets qui portent spécialement sur les objectifs du Millénaire 1, 3 et 7. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, le Centre poursuivra l'exécution d'une stratégie visant à faire en sorte que les retombées en termes de développement commercial de ses activités d'assistance et de coopération techniques : a) profitent tout particulièrement aux groupes vulnérables, surtout les pauvres, afin d'aider à l'élimination de la pauvreté (objectif 1); b) renforcent l'autonomisation économique des femmes (objectif 3) et des jeunes; et c) contribuent à la préservation de l'environnement (objectif 7). Le Centre soutient les organismes de promotion du commerce qui aident les petites et moyennes entreprises exportatrices à tirer parti des nouvelles possibilités commerciales en renforçant leur compétitivité au niveau international et en promouvant leur accès aux nouveaux marchés. Dans le souci constant de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Centre continuera d'envisager de nouveaux moyens d'associer les producteurs pauvres, en particulier les femmes, aux systèmes mondiaux de production de valeur ajoutée et aux marchés internationaux de façon à garantir la viabilité des initiatives de lutte contre la pauvreté. Les efforts seront axés sur les travaux menés auprès des petites et moyennes entreprises et sur la promotion du commerce d'exportation dans les secteurs où il est possible d'établir d'importants liens avec l'économie parallèle. Le Centre continuera de s'employer à élaborer de nouvelles formes de coopération avec de nouveaux partenaires, en vue de favoriser le développement durable du commerce. Dans le cadre du sous-programme, les partenaires des programmes de pays continueront à être associés au suivi de la contribution du Centre à la réalisation des objectifs, cibles et indicateurs énoncés dans la Déclaration du Millénaire pour le développement.
- 13.3 Continuant d'aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et l'Afrique subsaharienne, le Centre a dépassé son objectif de consacrer 50 % de ses ressources extrabudgétaires à ces pays. En 2010, 55 % des activités étaient axées sur ces pays. Les besoins, priorités et capacités d'absorption de ces pays sont particuliers et l'assistance technique du Centre sera adapté en conséquence. En outre, l'accent sera mis sur l'intégration régionale et les perspectives commerciales régionales et le Centre tiendra des consultations périodiques avec les commissions économiques régionales et les groupes de pays intéressés. Le continent africain demeurera le premier bénéficiaire de l'assistance technique du Centre, qui devrait continuer à lui consacrer au moins 40 % de ses ressources extrabudgétaires au cours de l'exercice 2012-2013.
- 13.4 Les activités de coopération technique du Centre visent à renforcer la capacité du secteur des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises, dans les pays en développement ou en transition, en vue d'accroître les échanges commerciaux et les exportations afin de créer des emplois et de réduire la pauvreté. Le Centre axe ses activités sur trois objectifs définis dans le cadre stratégique approuvé par l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session : a) aider les décideurs à faire participer étroitement le secteur des entreprises à l'économie mondiale; b) donner aux prestataires de services commerciaux les moyens d'apporter un soutien aux entreprises; et c) renforcer la compétitivité des entreprises à l'échelon international. Les programmes du Centre visent avant tout à bâtir, restructurer et renforcer les organismes de promotion du commerce et à leur donner les moyens de devenir des intervenants efficaces. Le Centre diffuse également des informations sur le marché comme bien d'utilité publique.
- 13.5. Le Centre s'est appuyé sur le cadre stratégique pour élaborer un plan stratégique quadriennal (2010-2013) en vue de favoriser le succès des activités d'exportation des petites entreprises des pays en développement et en transition en apportant aux décideurs, aux organismes de promotion

du commerce et au secteur privé, avec le concours de ses partenaires, des solutions durables et inclusives en matière de développement commercial. Il s'est donné pour tâche :

- a) De conseiller les responsables politiques sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement du commerce, la mise en place de cadres institutionnels adéquats et le renforcement des capacités en vue de l'intégration des milieux d'affaires;
- b) De mettre en place un réseau d'organismes de promotion du commerce et de l'améliorer, afin de renforcer la capacité de ces organismes d'aider les entreprises;
- c) De renforcer la compétitivité des exportateurs en élaborant des stratégies et plans de promotion des exportations et en aidant les entreprises à se préparer à exporter et à réussir leurs opérations d'exportation.

13.6 Dans le plan stratégique quadriennal, une série d'objectifs d'étape et cibles ont été définis pour 2012-2013, à savoir :

- a) La poursuite du développement des produits et services, y compris la diversification des exportations et le lancement d'initiatives à effet rapide;
- b) L'élaboration d'une stratégie régionale d'exportation intégrée et complète qui viendra renforcer les travaux du Centre sur les stratégies nationales d'exportation;
- c) La consolidation du réseau des équipes chargées des stratégies nationales d'exportation;
- d) L'élaboration et la publication d'études de cas plus larges sur les incidences de l'évolution du système commercial mondial sur les entreprises;
- e) L'établissement d'accords de partenariat avec des établissements universitaires et de formation des pays en développement en vue de la mise en place de programmes de formation;
- f) Le développement du programme d'évaluation comparative des organismes de promotion du commerce;
- g) La Conférence mondiale des organisations de promotion du commerce devient l'événement phare célébrant les succès en matière d'exportations;
- h) La constitution d'un réseau mondial d'organismes de promotion du commerce destiné à assurer le relais du Centre sur le terrain;
- i) La nouvelle application MAcMap (Market Access Map) est reconnue comme la principale plate-forme mondiale pour la diffusion des séries chronologiques de données tarifaires et des informations sur les mesures non tarifaires dans le monde;
- j) L'élaboration d'un programme annuel de parrainage des chefs de file commerciaux destiné au jeune personnel dynamique des organismes de promotion du commerce ou des ministères compétents des pays en développement;
- k) L'élaboration d'un contenu adéquat pour les programmes d'apprentissage à distance du Centre et le renforcement de la collaboration avec les organisations internationales et les établissements universitaires et de formation;
- l) L'extension des activités de renforcement de la compétitivité des entreprises, des groupes d'entreprises et des secteurs sur le marché des exportations et l'optimisation des synergies avec les partenaires;
- m) La consolidation des activités du Centre touchant l'intégration des bonnes pratiques de transversalisation de la problématique hommes-femmes et de protection de l'environnement

dans le commerce ainsi que la mise en relation des communautés pauvres avec les marchés mondiaux;

- n) La mise au points d'outils d'évaluation et de diagnostic puissants et utiles à la gestion axée sur les résultats pour aider les entreprises et les secteurs à définir des données de référence, à déterminer les activités à entreprendre avec la plus grande précision possible et à évaluer les résultats obtenus;
- o) La constitution d'un vaste réseau d'experts et d'institutions capables d'aider au renforcement de la compétitivité des exportateurs;
- p) Le renforcement et le développement des liens avec les marchés, l'établissement de partenariats avec les grands groupes de sociétés et les organisations non gouvernementales pour encourager l'achat des produits des exportateurs soutenus par le Centre.

13.7 Les objectifs intermédiaires ci-dessus s'inscrivent dans le cadre d'un objectif général, qui est d'instaurer un système commercial international plus équitable et non exclusif afin d'obtenir une croissance durable et de qualité. Le Centre s'emploie à renforcer la participation des pays les plus pauvres au système commercial mondial. Il coopère avec la CNUCED, l'OMC et la Banque mondiale pour regrouper différentes sources de données et diffuser cette information comme bien d'utilité publique afin de redresser les asymétries d'information entre les pays et à l'intérieur des pays :

- a) En ce qui concerne la collecte de données sur les échanges et les tarifs, le Centre offre des services d'information de pointe aux petites et moyennes entreprises et aux organismes de promotion du commerce du monde entier;
- b) Le Centre a élaboré un important programme concernant les obstacles au commerce national et les entraves qui opèrent derrière les frontières. Le Centre s'emploie actuellement à étudier activement les mesures non tarifaires et les normes privées afin de fournir aux bénéficiaires toute l'information nécessaire.

13.8 En plus de fournir des renseignements sur le commerce, le Centre s'attache à promouvoir leur utilisation par les autorités chargées du commerce extérieur et les collectivités dans leur processus de décision. Il aide les organismes de promotion du commerce à améliorer les outils et services qu'elles destinent au secteur privé et à coopérer entre elles et avec les marchés sur les plans national, régional et international. Le Centre est en train de tester un outil d'évaluation comparative au niveau mondial destiné à aider au développement organisationnel des organismes de promotion du commerce. Il aide les gouvernements à mettre au point des stratégies d'exportation nationales et régionales, coopère avec les secrétariats des traités régionaux d'intégration et s'emploie actuellement à intégrer la problématique hommes-femmes dans tous ses projets et à systématiser la participation des femmes aux organes de prise de décisions commerciales.

13.9 L'accès aux marchés est indispensable à la création d'emplois durables pour les pauvres. Le Centre y contribue selon trois axes :

- a) Aider les pays les moins avancés à gagner l'accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en renforçant l'interaction et la coordination entre les responsables politiques et le secteur privé et en préparant le secteur privé à saisir les nouvelles possibilités commerciales;
- b) Aider les petites et moyennes entreprises du secteur des produits de base à accéder à de nouveaux marchés et à gravir la chaîne de valeur;

- c) Appuyer l'intégration des producteurs des pays pauvres aux grands systèmes mondiaux de production de valeur ajoutée, non seulement au moyen des réunions traditionnelles entre vendeurs et acheteurs mais également par le biais de nouvelles plates-formes mettant en relation les programmes de diversification des fournisseurs des multinationales avec les entreprises appartenant à des femmes dans les pays en développement et des initiatives visant certains secteurs du commerce comme le tourisme.
- 13.10 Conscient du fait que la promotion des exportations et la croissance qui en découle n'ont pas toujours de retombées pour les couches sociales les plus pauvres, le Centre redouble d'efforts pour garantir l'accès des bénéficiaires au revenu en élaborant et en mettant en œuvre des programmes et en les évaluant, l'objectif étant de mieux intégrer les objectifs du Millénaire pour le développement dans ses projets.
- 13.11 L'importance du commerce comme un des principaux facteurs de développement et la nécessité qui en découle de renforcer les capacités commerciales ont été mises en évidence dans les textes issus de différents sommets organisés sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et autres réunions internationales. En 2003, dans le Consensus de Monterrey adopté à l'issue de la Conférence internationale sur le financement du développement, les États Membres se sont déclarés résolus à promouvoir le commerce en tant que moteur du développement et à mettre l'accent sur le rôle du secteur privé. La Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement, qui a été renforcée par le Programme d'action d'Accra de 2008, a réaffirmé qu'il importait surtout de répondre aux besoins et à la demande des pays et de consolider les échanges sur le long terme. Les programmes pour le développement continuent de donner une haute priorité au commerce. Dans le Programme d'action adopté en mai 2011 à l'issue de la quatrième Conférence sur les pays les moins avancés tenue à Istanbul, l'importante contribution du commerce au développement économique durable a été soulignée et il a été demandé aux partenaires de développement, entre autres, d'« appliquer des mesures efficaces d'assistance technique et de renforcement des capacités liées au commerce s'adressant par priorité aux pays les moins avancés ». En juillet 2011, le troisième examen global de l'aide pour le commerce tenu par l'OMC à Genève a montré qu'il est difficile de débattre de certaines questions, notamment la mobilisation des ressources et la mobilisation de nouvelles sources de financement. La persistance de la crise financière et économique ne fait qu'exacerber ces problèmes et souligner la nécessité urgente de faire des progrès.
- 13.12 La Déclaration de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC (Doha, novembre 2001) a réaffirmé l'utilité des travaux du CCI et demandé leur renforcement. La déclaration adoptée à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC (Hong Kong (Chine), 20 décembre 2005) a rappelé, en conclusion, le rôle du CCI et engagé tous les membres à « coopérer avec le Centre, qui complète les travaux de l'OMC en offrant une plate-forme où le secteur des entreprises peut avoir des relations avec les négociateurs commerciaux, et des conseils pratiques pour que les petites et moyennes entreprises puissent tirer parti du système commercial multilatéral » (par. 53). Par conséquent, le Centre fera porter ses activités sur la mise en œuvre du Programme de Doha pour le développement et sur l'application de la Déclaration ministérielle de Hong Kong, en aidant les gouvernements à intégrer le commerce dans les programmes nationaux de développement, en encourageant la création d'entreprises dans les pays en développement ou en transition et en œuvrant au renforcement et à l'élargissement des partenariats entre les secteurs public et privé.
- 13.13 Après l'effondrement du commerce et de l'économie au niveau mondial en 2008-2009, le volume des exportations mondiales a rebondi de 14,5 % en 2010, mais devrait revenir à un rythme de croissance plus modeste de 6,5 % en 2011, ce qui correspondrait aux niveaux d'avant la crise. Toutefois, le problème de la dette souveraine en Europe et aux États-Unis d'Amérique, le ralentissement économique au Japon provoqué par le tremblement de terre et le tsunami et les

changements politiques intervenus au Moyen-Orient et en Afrique du Nord rendent l'avenir incertain. Ces bouleversements ont fait chuter la consommation, et par conséquent la production économique, dans plusieurs pays. Le recul de la croissance et de la demande dans les pays développés a entraîné un ralentissement des exportations de nombreux pays en développement, phénomène amplifié par le fait que ces exportations se concentrent sur un petit nombre de produits et de marchés et sont donc très vulnérables aux secousses. De plus, une croissance atone peut peser sur la croissance de l'aide au développement international, qui représente un pourcentage du produit intérieur brut dans de nombreux pays. La volatilité actuelle du commerce mondial combinée aux incertitudes sur l'avenir met les économies en développement dans une situation particulièrement délicate.

- 13.14 Dans ce contexte, l'aide au commerce remplit un rôle essentiel en ce qu'elle permet aux pays de surmonter les conséquences de la crise, de réduire la pauvreté et de s'engager sur la voie d'une croissance durable grâce au développement des exportations. Il est donc encourageant de constater que les engagements pris au titre de cette aide s'élevaient à environ 40 milliards de dollars en 2009, soit une augmentation de 60 % par rapport aux niveaux de la période 2002-2005. Malgré tout, certains pays en développement connaissent des déficits budgétaires importants qui ne leur permettent pas de répondre de façon adéquate à l'engouement que suscite cette aide. Face à l'augmentation de la demande d'assistance technique, le Centre, qui fournit lui-même une aide au commerce, s'emploie à améliorer l'efficacité et la qualité de ses services en mettant davantage l'accent sur la réalisation de résultats et d'objectifs précis.
- 13.15 L'assistance technique au niveau des pays est financée au moyen de ressources extrabudgétaires, complétées par des ressources du budget ordinaire pour financer la conception et l'élaboration de programmes mondiaux et régionaux, et la mise au point de biens publics mondiaux. Entre 2006 et 2010, le Centre a accru son assistance technique de 42 % (de 25,3 millions à 35,9 millions de dollars), les dépenses au titre du budget ordinaire ayant, quant à elles, augmenté de 21 % (de 26,4 millions à 31,9 millions de dollars).
- 13.16 Le Centre continue de mettre l'accent sur la gestion axée sur les résultats, qu'il estime être un moyen essentiel de mieux respecter le principe de responsabilité. Ses objectifs organisationnels restent conformes à ses objectifs stratégiques et une proportion de plus en plus importante des projets qu'il mène ont été jugés conformes à cette gestion, à savoir qu'une évaluation des besoins a été effectuée, que des cadres logiques ont été établis, que des examens périodiques sont effectués et que des évaluations sont prévues. Conformément à la résolution 64/259 de l'Assemblée générale, cette approche a été renforcée par la création du Groupe de la planification stratégique, de la performance et de la gouvernance au sein du Bureau du Directeur exécutif, groupe qui combine les ressources humaines précédemment affectées au Bureau, à la Section de la planification stratégique et de l'évaluation et au Groupe des ressources et des partenariats pour mettre en place une entité spécialement consacrée à ce sujet. Une autre mesure prise à cet égard a été la création du Groupe de l'assurance qualité des projets, qui est chargé d'examiner tous les descriptifs de projet pour veiller à ce que les projets soient conçus de façon à remplir les critères requis pour assurer une bonne exécution. Une autre avancée réalisée durant l'exercice biennal a été la création d'un répertoire centralisé des bonnes pratiques que les responsables de projets peuvent consulter pour trouver des suggestions et des initiatives afin d'améliorer la gestion et l'exécution des projets.
- 13.17 Dans le cadre de l'exécution de ses programmes, la principale difficulté rencontrée par le Centre est de faire en sorte que les pays clients bénéficient de services et programmes de qualité à bas coût, adaptés à leurs besoins et à leur situation, et à assurer que ses activités sont viables à long terme. Un élément clef de la stratégie du Centre consiste à affiner constamment ses outils et méthodes afin que l'assistance technique fournie soit constamment en phase avec l'évolution

rapide des besoins du système commercial mondial. La mise en place d'un contrôle qualité systématique à la phase de conception des projets, qui devrait être effectué de concert avec les bénéficiaires, et la généralisation de la gestion axée sur les résultats aux étapes de l'exécution et du suivi des projets permettront de veiller à ce que les projets et services du Centre suivent une stratégie bien définie afin qu'ils : a) ciblent les groupes vulnérables, surtout les pauvres; b) bénéficient aux femmes et aux hommes; c) contribuent à la sauvegarde de l'environnement; et d) tiennent compte des questions de durabilité.

- 13.18 Le programme de travail du Centre est examiné chaque année par le Groupe consultatif commun du CCI, principale instance intergouvernementale d'élaboration des politiques du Centre, qui est ouvert aux membres de la CNUCED et de l'OMC. Le Conseil général de l'OMC et le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED examinent chaque année le rapport et les recommandations du Groupe. De plus, le Comité consultatif du Fonds d'affectation spéciale du Centre, où siègent des représentants des États membres bénéficiaires et donateurs, joue un rôle de plus en plus actif dans l'examen du plan opérationnel du Centre et des rapports intérimaires et annuels sur sa mise en œuvre. Le Comité se réunit au moins deux fois par an, voire davantage si la situation l'exige.
- 13.19 À sa quarante-troisième réunion annuelle, en décembre 2009, le Groupe consultatif commun a entériné le plan stratégique du Centre pour la période 2010-2013 et le cadre stratégique pour 2012-2013, qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/244. Le montant des ressources demandées pour l'exercice biennal 2012-2013 a été établi à partir du cadre stratégique approuvé par l'Assemblée générale. Conformément aux dispositions administratives adoptées par l'ONU et l'OMC, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée, au printemps de 2011, un fascicule simplifié indiquant le montant des ressources que le CCI compte demander pour 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 13)].
- 13.20 Le montant total des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2012-2013 au titre du présent chapitre s'élève à 74 679 600 francs suisses, avant actualisation des coûts, au taux de change de 1,085 franc suisse pour 1 dollar, ce qui correspond à une augmentation nette de 1 081 900 francs suisses (soit 1,5 %). Cette augmentation s'explique principalement par l'effet différé de l'approbation de huit postes d'administrateur pour l'exercice biennal 2010-2011 et la conversion en postes permanents de deux emplois précédemment financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le montant total des ressources demandées au chapitre 13 pour l'exercice 2012-2013 se décomposerait comme suit :
- a) Un montant de 58 646 900 francs suisses pour financer 164 postes (93 d'administrateur et 71 d'agent des services généraux), soit une augmentation nette de 1 683 600 francs suisses liée à l'effet différé de l'approbation de huit postes d'administrateur (1 D-1, 2 P-5, 3 P-4 et 2 P-2) pour 2010-2011 et à la conversion proposée en postes permanents de deux emplois de temporaire précédemment financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 P-4 et 1 P-2), augmentation partiellement compensée par une baisse au titre du personnel temporaire correspondant aux deux emplois dont la conversion est proposée;
 - b) Un montant de 16 032 700 francs suisses au titre des objets de dépense autres que les postes pour financer les dépenses opérationnelles, soit une baisse de 601 700 francs suisses en raison de la conversion proposée des deux emplois financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).
- 13.21 À sa soixante-quatrième session, l'Assemblée générale a approuvé la création de huit nouveaux postes, la suppression de deux postes d'agent des services généraux et le financement de deux

emplois à titre temporaire. Les fonctions et attributions de ces deux emplois ayant un caractère continu, il est proposé de les convertir en postes permanents. Il s'agit des fonctions suivantes :

- a) *Graphiste adjoint (P-2)*. La Section de la communication et des manifestations est chargée de toutes les activités de communication de proximité dans les pays bénéficiaires. La présence permanente d'un graphiste l'a beaucoup aidée à faire en sorte que la fourniture des biens mondiaux du Centre ne soit pas entravée par les problèmes de langue ou de compétences techniques. Faire réaliser les activités de graphisme en interne par une personne à temps plein est plus avantageux que de les confier à un prestataire externe. Cette solution permet en effet d'éliminer les retards d'exécution, d'économiser le temps du personnel des services organiques du Centre et de disposer d'un savoir-faire interne. Dans les cas où la charge de travail suppose de solliciter le concours de prestataires externes, le titulaire du poste proposé serait chargé de coordonner les prestations des sous-traitants retenus pour exécuter tels ou tels travaux de graphisme. Le recours à la sous-traitance est une source de retards, car les prestataires externes doivent « se familiariser » avec le CCI, ce qui fait perdre du temps au personnel du Centre et entraîne par conséquent des coûts supplémentaires. Ce constat est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de projets, les membres des divisions organiques n'ayant que de vagues notions de graphisme : apporter des conseils pratiques et un suivi personnalisé est alors indispensable, et faire appel à des tiers pour ce faire est moins rentable. L'attachement du CCI à l'amélioration de la qualité est évident, comme en témoigne la documentation remise aux États membres. Les éléments visuels et les repères de navigation utilisés dans la documentation ont gagné en cohérence. L'utilisation de moyens novateurs de présentation de l'information permet de faciliter et d'élargir l'accès aux données et aux informations du CCI et, partant, de favoriser l'apprentissage et le renforcement des capacités. C'est également une solution qui se révèle plus avantageuse que le recours à la sous-traitance. À la quarante-quatrième réunion annuelle du Groupe consultatif commun, les États membres se sont vivement félicités de l'amélioration de l'accès aux informations essentielles produites par le CCI. Par ailleurs, l'enquête menée auprès des clients du Centre a montré que c'était par ses publications que celui-ci se faisait connaître. Le titulaire du poste a été associé à l'extension de la charte graphique du Centre au nouveau site Web centré sur l'utilisateur qui héberge la plate-forme d'apprentissage en ligne. Il a également participé à la refonte des portails d'information commerciale et des sites Web de projets. Il a en outre prêté son concours au nouveau site Web conçu dans le cadre du projet PACT II et du *Guide du café*. Dans la mesure où il devient nécessaire de renforcer la cohérence visuelle de la documentation produite dans le cadre des projets de coopération technique du Centre, la création du poste proposé est considérée comme indispensable pour permettre au Centre d'offrir des documents de qualité à un prix abordable;
- b) *Administrateur de programme (hors classe) (P-4) à la Section du renforcement des institutions d'appui au commerce*. Il s'agit de renforcer les capacités des institutions locales d'appui au commerce pour leur permettre d'améliorer leur fonctionnement et de mieux mesurer leur performance, ainsi que leur capacité de démontrer à leurs clients, à leurs partenaires et aux pouvoirs publics qu'elles sont efficaces et capables d'obtenir des résultats. Il est recommandé de créer un poste permanent, car l'évaluation comparative est une activité permanente du CCI et des institutions d'appui au commerce partenaires, l'objectif étant de constituer un vaste réseau de solides institutions d'appui au commerce, qui serviront de relais sur le terrain, selon le principe « un à un à plusieurs ». L'évaluation comparative permet de dégager un ensemble cohérent de caractéristiques grâce auxquelles une institution de promotion du commerce peut mesurer son niveau de maturité pour toute une gamme de fonctions de gestion et comprendre ce qui doit être amélioré et comment le faire. Elle doit être exhaustive, transparente et stimulante. Les institutions d'appui au commerce seront en mesure d'évaluer puis de

développer ou de renforcer leurs compétences de gestion et les services opérationnels destinés aux clients, grâce aux programmes de renforcement des capacités mis en place à leur intention, à l'apprentissage mutuel et à la mise en commun des bonnes pratiques au moyen de la plate-forme Web consacrée à l'évaluation comparative. Des institutions d'appui au commerce dans les pays les moins avancés, les pays en développement et les pays développés se sont déclarées intéressées par la poursuite du programme. Les États membres du Groupe consultatif commun se sont dits satisfaits du programme d'évaluation comparative et de renforcement des capacités visant les institutions d'appui au commerce, et certains se sont déclarés favorables à la création proposée d'un poste permanent dans ce domaine.

- 13.22 La création des postes susmentionnés permettrait au Centre : a) de mieux donner suite aux recommandations que le Groupe consultatif commun a formulées en décembre 2010; b) de renforcer le niveau actuel des ressources et de mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité du programme d'assistance technique du Centre dont le périmètre s'étend; c) de mieux répondre aux besoins des pays de programme du Centre mis en évidence par l'enquête annuelle mondiale menée auprès des clients du Centre; et d) de continuer à avoir les moyens de rester le principal organisme des Nations Unies à promouvoir les aspects du développement du commerce liés aux entreprises et, partant, de donner corps à une mondialisation sans exclusive.
- 13.23 Les recettes provenant de diverses sources pour l'exercice biennal 2012-2013 sont estimées à 500 000 francs suisses, soit, par rapport à l'exercice 2010-2011, une diminution de 200 000 francs suisses, qui est pour l'essentiel imputable à la baisse des taux d'intérêt en vigueur.
- 13.24 Le tableau 13.4 fait apparaître, en francs suisses, après actualisation des coûts, les ressources nécessaires pour l'exercice 2012-2013. La contribution de chaque organisation est estimée à 38 070 600 francs suisses (montant net), ce qui correspond à 35 088 100 dollars au taux de change prévu au budget 2012-2013 de 1,085 franc suisse pour 1 dollar. Par souci de cohérence avec les dispositions administratives concernant le CCI, que l'Assemblée générale a approuvées dans sa résolution 59/276, il sera sans doute nécessaire de prendre en compte toute nouvelle modification susceptible d'être apportée pour tenir compte des taux de change en vigueur.
- 13.25 On estime à environ 88 957 100 dollars, soit 96 518 500 francs suisses, le montant des ressources extrabudgétaires qui seront disponibles pour l'exercice biennal 2012-2013. Ce montant représente une augmentation d'environ 8 % par rapport au montant total des ressources extrabudgétaires disponibles pour l'exercice 2010-2011. Les fonds extrabudgétaires, qui viennent s'ajouter aux ressources ordinaires, permettent au Centre d'exécuter ses projets de coopération technique à l'aide des outils et de la base de connaissances créés grâce aux crédits ouverts au titre du budget ordinaire.
- 13.26 La question des publications continue de faire partie intégrante du programme de travail. Dans le cadre de l'examen du programme mené au cours de l'exercice actuel, le CCI, sous la direction du Service de la coordination des politiques et du contrôle du Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion, a revu sa méthode de décompte des produits réalisés, les publications notamment, pour l'exercice 2012-2013, afin de la mettre en conformité avec les spécifications du Système intégré de suivi. Aussi, le fort décalage qui apparaît entre le nombre estimatif de publications pour l'exercice en cours et le nombre prévu pour le prochain exercice tient-il en partie au fait que les traductions et les versions CD-ROM des publications étaient considérées comme des produits distincts. Par ailleurs, les chiffres indiqués les années précédentes comprenaient les lettres d'information, les bulletins et autres produits qui ont été à tort traités comme des publications officielles. Les quelque 500 documents reclassés apparaissent désormais comme produits à la rubrique des autres activités de fond. Conformément à la volonté du Secrétaire général de limiter le recours au papier au profit du numérique, le Centre a arrêté de publier plusieurs lettres d'information (voir annexe) et décidé de diffuser les informations qui étaient communiquées par ce moyen-là sur ses sites Web, lesquels ne répondent pas à la définition actuelle de publication. Le nombre de publications en série et de

publications isolées à paraître est indiqué dans le tableau 13.3. On trouvera plus loin, à la rubrique consacrée aux produits, une description de ces publications.

Tableau 13.3

Répartition des publications (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires)

<i>Publications</i>	<i>2008-2009 (nombre effectif)</i>	<i>2010-2011 (nombre estimatif)</i>	<i>2012-2013 (nombre prévu)</i>
Publications en série	199	482	30
Publications isolées	58	81	34
Total	257	563	64

13.27 Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, le CCI continue de procéder à un certain nombre d'auto-évaluations de projets, de programmes et de domaines d'activités thématiques. Il continuera également de consacrer des ressources aux auto-évaluations obligatoires de l'exécution des sous-programmes, qui consisteront notamment à fixer des objectifs et à collecter, analyser et actualiser les données concernant l'exécution des programmes. Comme prévu dans la politique d'évaluation du Centre, les auto-évaluations thématiques facultatives prévues porteront sur les programmes du Centre, ses activités dans certains pays ou régions, les outils et méthodes, les politiques et stratégies et certains mécanismes internes essentiels. Ces auto-évaluations seront complétées par au moins trois évaluations financées par des donateurs qui porteront sur des projets et des programmes du Centre. Le temps que le personnel consacrera à l'auto-évaluation est estimé à 60 mois de travail, 48 étant imputés sur le budget ordinaire et les 12 autres étant financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Il est prévu qu'un montant total de 1 288 600 dollars, à savoir 937 800 dollars au titre des postes prélevés sur le budget ordinaire, 140 800 dollars au titre des postes et 210 000 dollars au titre des autres objets de dépense prélevés sur les fonds extrabudgétaires, sera utilisé à cette fin.

Tableau 13.4

Montant prévu des ressources nécessaires

(En milliers de francs suisses)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2010-2011 (crédits ouverts)</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actua- lisation des coûts</i>	<i>Actua- lisation des coûts</i>	<i>2012-2013 (montant prévu)</i>	<i>2012 (montant prévu)</i>	<i>2013 (estimation préliminaire)</i>
		<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>					
Postes	56 963,3	1 683,6	3,0	58 646,9	1 961,6	60 608,5	30 097,2	30 511,3
Autres objets de dépense	16 634,4	(601,7)	(3,6)	16 032,7	–	16 032,7	8 016,4	8 016,3
Total	73 597,7	1 081,9	1,5	74 679,6	1 961,6	76 641,2	38 113,6	38 527,6
À déduire : Recettes	700,0	(200,0)	(28,6)	500,0	–	500,0	250,0	250,0
Montant net réparti entre les deux organisations participantes	72 897,7	1 281,9	1,8	74 179,6	1 961,6	76 141,2	37 863,6	38 277,6
Part de chaque organisation participante	36 448,9	641,0	1,8	37 089,8	980,8	38 070,6	18 931,8	19 138,8

Tableau 13.5

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires ^a			
	2010- 2011	2012- 2013	2010- 2011	2012- 2013	2010- 2011	2012- 2013	2010- 2011	2012- 2013
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	-	-	-	-	1	1
D-2	1	1	-	-	-	-	1	1
D-1	5	5	-	-	1	1	6	6
P-5	20	20	-	-	2	2	22	22
P-4/3	50	51	-	-	6	6	56	57
P-2/1	14	15	-	-	-	-	14	15
Total partiel	91	93	-	-	9	9	100	102
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe								
Autres classes	71	71	-	-	11	11	82	82
Total partiel	71	71	-	-	11	11	82	82
Total	162	164	-	-	20	20	182	184

^a Seuls les postes financés au titre des dépenses d'appui au programme sont indiqués.

Programme de travail

- 13.28 Le programme de travail sera exécuté selon la stratégie énoncée dans le cadre du sous-programme 6 du programme 10 du cadre stratégique pour l'exercice 2012-2013 (A/65/6/Rev.1). L'objectif primordial du Centre du commerce international est d'aider les pays en développement ou en transition à devenir plus compétitifs sur le plan international et à développer leurs exportations et, partant, à créer des emplois et à réduire la pauvreté. À cette fin, le sous-programme s'appuiera sur les résultats obtenus et les enseignements tirés lors de l'exercice biennal 2010-2011.
- 13.29 Dans le cadre de son programme général de coopération technique, le Centre a mis en place un programme de publications, qui vise à aider les entreprises des pays en développement à accéder facilement aux informations dont elles ont besoin pour se tailler une plus grande part du marché mondial des exportations. En 2012-2013, grâce à ces publications, le Centre guidera la réflexion sur les principales questions touchant le commerce international, continuera de fournir des informations utiles à de nombreuses parties prenantes partout dans le monde et tiendra les donateurs informés de ses projets et du savoir-faire qui est disponible au Centre. Il pourra informer les décideurs, les institutions d'appui au commerce et les entreprises au sujet d'un large éventail de questions liées au commerce, avec pour but de mettre les exportations au service du développement durable et donc au service des objectifs du Millénaire pour le développement. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, le Centre enrichira et entretiendra son fonds d'ouvrages de référence, notamment ceux ayant rencontré le plus grand succès; continuera de produire des publications destinées à certains secteurs ou à certaines régions; et lancera une série d'articles d'opinion écrits par des personnalités de premier plan sur des questions clés qui touchent le commerce. Il mettra ces biens collectifs à la disposition d'un plus grand nombre de clients grâce à l'amélioration de son site Web. Pour l'exercice 2012-2013, le nombre total des publications devrait

être de 64, dont 30 publications en série et 34 isolées. Comme indiqué au paragraphe 13.26 ci-dessus, le Centre a modifié sa méthode de comptabilisation du nombre de publications pour se conformer aux spécifications définies dans le cadre du système intégré d'information sur les réunions et la documentation, ce qui a eu pour effet de réduire le nombre de produits classés à la rubrique des publications récurrentes ou non. Les produits qui ne sont plus comptabilisés parmi les publications, notamment les lettres ou fiches d'information, les communiqués de presse, les bases de données et les activités techniques ont été classés à la rubrique « Autres activités de fond ».

- 13.30 Pour financer les activités susmentionnées, le Centre continuera à répartir de manière judicieuse les crédits de son budget ordinaire entre la recherche appliquée et l'élaboration des instruments, des produits et des programmes nécessaires. Les crédits du budget ordinaire servent essentiellement aux activités visant à recueillir et à analyser l'information et les possibilités commerciales et à élaborer des outils génériques que les entreprises et les organisations partenaires des pays en développement ou en transition utiliseront par la suite en les adaptant à leurs propres besoins. L'accent mis sur la recherche appliquée garantit une coopération technique de haut niveau, qui permet de réduire les délais et les coûts de livraison sur le terrain. Les technologies de l'information et de la communication sont de plus en plus utilisées aux fins de la recherche appliquée et de l'assistance technique. Les demandes d'assistance technique adressées au Centre continuent à dépasser ses capacités, ce qui l'oblige à trouver des moyens novateurs pour y répondre.
- 13.31 Le Centre attache une grande importance aux partenariats, et il mène ses activités de coopération technique en coordination avec les organismes qui l'ont créé, la CNUCED et l'OMC, et avec un large éventail d'organismes, tant au sein du système des Nations Unies qu'à l'extérieur. Le Centre continuera de jouer un rôle actif dans le Groupe interorganisations sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination et à collaborer étroitement avec d'autres organismes dans le cadre de l'initiative Unis dans l'action. Le Centre poursuivra aussi sa collaboration avec des organismes d'aide dans le cadre des initiatives du Cadre intégré renforcé et de l'Aide pour le commerce. Il renforcera sa collaboration avec les partenaires actuels ainsi qu'avec des organes et organismes qui œuvrent en faveur du renforcement des capacités liées au commerce, comme le Secrétariat du Commonwealth, l'Organisation internationale de normalisation, l'Organisation internationale de la Francophonie, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, les commissions économiques régionales et les banques régionales de développement. La collaboration directe avec des services de coopération technique bilatérale, principalement dans les pays membres de l'OCDE, aux fins de la conception et de la mise en œuvre d'activités à mener sur le terrain, sera renforcée.
- 13.32 Dans le cadre de sa recherche constante de la qualité, le Centre s'est fixé pour priorités pour l'exercice 2012-2013 de renforcer l'application du principe de responsabilité et la recherche d'une valeur ajoutée, en intégrant encore davantage dans ses méthodes de travail les principes de gestion axée sur les résultats; de réaliser des projets ayant de plus fortes chances d'avoir un fort impact et de produire des résultats à long terme; de parvenir à davantage d'efficacité et d'efficience en accroissant la portée de ses projets, pour en faire des programmes pluriannuels réunissant plusieurs parties prenantes; et de maintenir la progression régulière du taux de réalisation de projets par fonctionnaire, tout en veillant à ce que les attentes en matière de résultats soient dûment soutenues par des crédits du budget ordinaire.
- 13.33 Le Centre comprend trois divisions organiques, chargées de mettre en œuvre le programme d'assistance technique. La direction exécutive et l'administration du Centre sont assurées par le

Bureau du Directeur exécutif, tandis que la Division de l'appui au programme fournit les services administratifs, logistiques et techniques requis.

- 13.34 Le Bureau du Directeur exécutif gère le programme de travail interne du Centre, assurant la direction d'ensemble et les fonctions de planification stratégique et de communication institutionnelle. Le Groupe de la planification stratégique, de la performance et de la gouvernance est chargé de la gestion des risques, de la planification stratégique, de la supervision et de l'évaluation des activités, de la gouvernance et du contrôle de la qualité, tandis que la Section de la communication et des manifestations événementielles est chargée d'informer le public et de gérer le programme de publications et la communication institutionnelle, afin de mieux faire connaître les résultats du travail effectué par le Centre, une tâche de plus en plus importante. Le Bureau du Directeur exécutif représente le Centre auprès de gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies, de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organisations, et préside d'importants comités internes chargés du développement du Centre, de ses politiques et de ses orientations stratégiques.
- 13.35 C'est pour être mieux à même de fournir des services personnalisés répondant à la demande des pays partenaires et de contribuer au développement des exportations dans l'esprit de la Déclaration de Paris que le Centre a mené sa restructuration au cours de l'exercice biennal 2008-2009. Elle a été à l'origine de la création de la Division des politiques et des programmes, rebaptisée Division des programmes de pays en 2010, qui regroupe les cinq bureaux géographiques ou régionaux, ainsi que les services chargés des stratégies d'exportation et des politiques relatives aux entreprises et au commerce. En 2012-2013 la Division des programmes de pays continuera d'assurer les fonctions suivantes :
- a) Apporter des connaissances spécialisées sur les environnements commerciaux des pays et leurs besoins en matière d'assistance technique liée au commerce, comme point de départ pour les évaluations des besoins et la conception et l'exécution de projets, en coordination avec les travaux d'autres partenaires de développement et des divisions techniques du Centre. À cette fin, la Division sera active dans des réseaux de partage de connaissances et établira et maintiendra des contacts et partenariats efficaces avec les principales parties prenantes aux plans national et régional. Elle continuera de prendre part aux projets menés dans le cadre de l'initiative Unis dans l'action et à collaborer activement au sein du Groupe sur le commerce du Conseil des chefs de secrétariat, et suivra, en étroite collaboration avec ses partenaires, les avancées et résultats enregistrés par rapport à des objectifs de développement arrêtés d'un commun accord. Dans le débat mondial sur l'Aide pour le commerce, elle continuera de se faire le porte-parole des petites et moyennes entreprises des pays accueillant des programmes;
 - b) Aider les pays partenaires à arrêter leurs priorités pour le développement des exportations, et les mesures correspondantes, aux niveaux régional, national et sectoriel, par la promotion d'un dialogue public-privé et la mobilisation de toutes les parties prenantes, et mettre au point des projets d'assistance technique liés au commerce qui correspondent aux besoins des pays. Il s'agira de faciliter la mise en place de stratégies régionales, nationales et sectorielles pour le commerce d'exportation, grâce à des programmes participatifs d'évaluation des besoins, soutenus par un ensemble d'outils et de services axés sur le renforcement des connaissances et la maîtrise des méthodes. L'accent sera mis sur la promotion durable des exportations par l'intégration du commerce dans la stratégie globale de développement, en tenant compte des ressources disponibles et de l'effet potentiel des mesures choisies. La Division veillera à la bonne prise en compte du cadre des accords internationaux relatifs au commerce et à la cohérence entre les différents instruments de politique commerciale mis en œuvre, afin d'assurer un effet bénéfique sur les exportations. Dans l'élaboration de positions

pour les négociations relatives à des accords commerciaux internationaux, des politiques commerciales nationales ou des stratégies d'exportation, la Division soutient le secteur des petites et moyennes entreprises afin de l'aider à comprendre son rôle et à promouvoir ses intérêts. La Division favorisera les contacts entre le Centre et les interlocuteurs clés dans les pays partenaires, afin de transformer les mesures prévues dans les stratégies d'exportation et les idées de projet pertinentes en plans d'assistance technique intégrés et cohérents pouvant attirer des financements et démontrer qu'ils auront un effet positif mesurable sur les exportations. Lorsque des solutions régionales sont indiquées pour faire face à des difficultés commerciales courantes, elles seront recherchées;

- c) Gérer l'exécution de projets qui concernent plusieurs domaines de spécialisation du Centre, et coordonner la mise en œuvre d'interventions techniques spécifiques devant s'intégrer dans les programmes nationaux de développement des échanges commerciaux. L'accent sera mis sur la fourniture d'une assistance relative au commerce aux groupes les plus vulnérables, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les États d'Afrique subsaharienne. L'action de la Division au titre du Cadre intégré renforcé pour les pays les moins avancés sera généralisée et approfondie. La Division continuera également à soutenir les pays les moins avancés candidats à l'accession à l'OMC, en relevant et expliquant les avantages concrets du statut de membre de l'OMC, et en présentant en termes pratiques ce qu'il implique pour les entreprises. Dans ce contexte, la Division conseille des institutions chargées de l'appui au commerce sur les pratiques optimales en matière de défense des intérêts des entreprises et assure des cours de formation à l'intention du secteur privé sur le repérage de débouchés commerciaux découlant d'accords internationaux.

13.36 La Division du développement des marchés continuera de s'employer surtout à améliorer la compétitivité du secteur privé pour permettre aux pays en développement, et surtout aux pays les moins avancés, de tirer parti des nouvelles tendances sur les marchés. Les principaux thèmes pour l'exercice 2012-2013 seront l'adaptation aux changements structurels induits par la crise financière mondiale et le fragile redressement actuel des échanges commerciaux dans le monde, comment réagir à l'exigence de viabilité environnementale accrue présente sur le marché, et la recherche d'une transparence accrue des mesures non tarifaires. Pour parvenir à des résultats encore plus probants et pérennes, la Division améliorera ses produits conformément à l'accent mis par le Centre sur l'élaboration de projets de plus grande ampleur et à plus long terme, en élaborant des solutions régionales et en fournissant des biens publics mondiaux, avec notamment l'utilisation du téléenseignement pour certains programmes de formation. Dans ce cadre, la Division axera ses efforts sur les trois groupes de bénéficiaires des programmes du Centre : les décideurs (appui à l'élaboration des politiques et des stratégies); les institutions d'appui au commerce (qui jouent le rôle de relais ayant un effet multiplicateur); et les entreprises (qui utilisent directement les informations commerciales, les ressources sectorielles et les outils en ligne). La Division mettra en œuvre ses mesures par le biais de trois grands programmes techniques :

- a) Grâce au travail d'analyse et de recherche sur les marchés et à la mise à disposition en tant que biens publics mondiaux d'outils d'analyse de marché très performants, les pays en développement bénéficieront d'un accès encore meilleur à l'information sur les débouchés à l'exportation et sur les conditions d'accès aux marchés dans le monde entier. Ces outils contiennent des informations de portée mondiale sur les échanges commerciaux, les droits de douane, les mesures non tarifaires, les investissements étrangers directs et les normes applicables au secteur privé. La Division poursuivra son travail de collecte de données sur l'expérience des entreprises en ce qui concerne les mesures non tarifaires, par l'entremise d'enquêtes auprès des entreprises et en facilitant des dialogues public-privé sur les résultats de ces enquêtes et ce qu'elles impliquent pour le commerce. La Division effectuera

également des études approfondies sur des questions précises liées au commerce mondial, ainsi que des études de pays, qui serviront de matière première pour l'élaboration de stratégies d'exportation, de programmes intégrés au niveau des régions ou des pays, et d'études diagnostiques sur l'intégration commerciale. Elle s'emploiera également à constituer des capacités durables d'analyse commerciale et de recherche sur les marchés, par des programmes de formation en face à face ou en ligne, proposés dans le cadre de projets nationaux ou régionaux intégrés et en coordination avec d'autres programmes de formation du Centre;

- b) Les équipes responsables de l'information commerciale collaboreront avec les institutions chargées de l'appui au commerce dans la mise au point de services d'information répondant aux besoins de leurs clients, en proposant des solutions faisant appel à l'Internet, à la téléphonie mobile et à d'autres technologies numériques s'il y a lieu. Lorsqu'il existe une capacité institutionnelle suffisante, on facilitera l'établissement de réseaux d'information sur le commerce aux niveaux régional, national et sectoriel. Pour soutenir la mise en place de tels services et réseaux dans le cadre des programmes d'assistance technique nationale et régionale du Centre, l'offre de formations en ligne à l'intention des institutions d'appui au commerce et des petites et moyennes entreprises sera étendue dans les domaines de la gestion des informations commerciales et de la recherche y afférente. Pour soutenir le renforcement des produits et services proposés par les institutions, l'accès à des informations en ligne sera offert à la fois aux institutions elles-mêmes et à leurs petites et moyennes entreprises clientes. Ces ressources, que le Centre met à disposition en tant que biens publics mondiaux, comprennent notamment le Service d'information sur les marchés, les répertoires commerciaux et la bibliothèque numérique du Centre, et fournissent des informations sur les dernières tendances des marchés, sur les débouchés commerciaux, sur des problématiques d'accès aux marchés et sur d'autres sujets liés au commerce;
- c) Le service responsable de la compétitivité sectorielle a pour rôle au sein du Centre de promouvoir un développement en profondeur et axé sur le marché pour différents types de produits et services. Il aide les entreprises d'un secteur donné à élaborer des stratégies de marché et à analyser leurs chaînes de valeur, et contribue à définir, adapter et coordonner l'aide au développement de plusieurs organismes en direction d'entreprises afin de faire correspondre l'offre et la demande, de transformer des débouchés en activité commerciale tangible, équitable et à valeur ajoutée, et de produire une amélioration de la qualité de vie. L'assistance sera fournie à travers des méthodes mises au point au sein du Centre, en particulier les suivantes : la mise à disposition de renseignements sectoriels, de marché et opérationnels, des activités de formation et d'encadrement, des services de conseil et de facilitation reposant sur des projets, et des mises en contact de pairs au sein de réseaux pour les clients et les associations sectorielles et professionnelles. Les travaux menés sur le terrain viseront à aider des ensembles d'entreprises, de prestataires de services et d'entrepreneurs issus de groupes marginalisés et seront conduits en partenariat avec des organisations professionnelles, agricoles, locales et d'appui au commerce, ainsi que des décideurs. L'accent restera mis sur des secteurs et des chaînes de valeur ayant une forte importance pour les pays en développement et les économies émergentes, à savoir l'alimentation et l'industrie agroalimentaire, la dimension éthique du secteur de la mode et de la culture, les produits manufacturés naturels, les technologies et les services.

13.37 La Division du commerce et de l'appui institutionnel poursuivra ses efforts visant à fournir des solutions adaptées aux besoins de ses clients (organismes de promotion du commerce, associations professionnelles du secteur privé, chambres de commerce, associations professionnelles de femmes, parmi d'autres) en renforçant leurs capacités. Des réseaux fiables et établis, ainsi qu'un environnement commercial porteur, seront mis à profit pour nourrir et améliorer la compétitivité

internationale des petites et moyennes entreprises et d'autres exportateurs des pays en développement. La Division compte en particulier mettre en place des solutions axées sur la demande pour soutenir les décideurs, les institutions et les entreprises, en renforçant les institutions d'appui au commerce, en améliorant la compétitivité des exportations et en rendant les environnements commerciaux plus porteurs, comme suit :

- a) Les institutions d'appui au commerce seront renforcées afin qu'elles puissent davantage jouer un rôle de multiplicateur des capacités techniques sur le terrain en offrant une gamme de services conformes aux pratiques optimales dégagées par le Centre grâce à sa méthode d'étalonnage, par la mise en réseau de réseaux et par l'application de la méthode dite « one to one to many », qui consiste à utiliser comme partenaires des institutions d'appui au commerce situées à des points stratégiques, pour contribuer des compétences de gestion et des services opérationnels à d'autres institutions et ainsi exporter des entreprises et des personnes. La plate-forme d'étalonnage en ligne sera distribuée aux institutions d'appui au commerce et les pratiques d'étalonnage continueront d'être adaptées aux besoins exprimés par le réseau d'organismes de promotion du commerce et aux faits nouveaux intervenus, y compris lors de la Conférence mondiale des organismes de promotion du commerce, qui se tiendra en Malaisie en 2012;
- b) La compétitivité à l'exportation des entreprises clientes sera améliorée grâce à un renforcement des aptitudes de gestion nécessaires pour maintenir et étendre le savoir-faire en matière d'exportations. Des services de formation et de conseil seront proposés dans les domaines de l'optimisation de la chaîne de valeur à l'exportation, de la mise en conformité avec les normes de qualité requises pour l'accès au marché, de l'extension de la part de marché grâce à de meilleures pratiques de marketing et de valorisation de marque, et de la création de davantage de valeur ajoutée à la source, ainsi que de l'application intensive de solutions informatiques et télématiques pour les entreprises;
- c) Afin de créer un environnement commercial plus porteur, des programmes propres à des clients donnés seront mis au point et développés, pour faire face aux problématiques juridiques qui peuvent se présenter avant, pendant et après des opérations d'exportation; des institutions seront mises en relation avec des entreprises exportatrices pour faciliter l'accès de ces dernières à des sources de financement; et des services visant à réduire au maximum les coûts de transaction et à améliorer le rapport coût-efficacité des exportations seront proposés.

13.38 La Division de l'appui au programme fournit l'appui technique, logistique et administratif nécessaire au personnel et aux programmes du Centre. Elle est chargée de conseiller les gestionnaires de programmes et de leur apporter son concours pour assurer la bonne gestion des ressources humaines et financières, entre autres, dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre du programme de travail du Centre. À cette fin, la Division contribue à l'efficacité du recrutement et du déploiement du personnel et veille à la mise en œuvre des politiques en matière de ressources humaines et de la planification. La Division, qui est chargée d'enregistrer avec exactitude les montants de toutes les dépenses engagées par le Centre au titre du budget ordinaire et des fonds extraordinaires, de les communiquer en temps voulu et d'en assurer un suivi efficace, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, est aussi responsable de la bonne planification de l'utilisation des ressources financières mises à la disposition du Centre. Ainsi, la Division est chargée de coordonner l'application des nouvelles Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), ainsi que la mise en service d'Umoja, le nouveau progiciel de gestion intégré. La Division fournit des conseils juridiques et un appui logistique, et assure la liaison concernant les questions de sécurité, à la fois au siège du Centre à Genève et dans les bureaux extérieurs. Elle gère également

les immobilisations corporelles du Centre et contrôle les stocks de fournitures. La Division aide le Centre à faire face à ses besoins informatiques croissants, en assurant la mise au point, la mise en service et la maintenance d'un grand nombre d'applications propres à l'ONU et commerciales destinées à soutenir pleinement les objectifs stratégiques du Centre, et en fournissant l'assistance technique nécessaire au fonctionnement de l'infrastructure informatique. La Division représente le Centre aux réunions de coordination interinstitutions et dans les activités menées dans un contexte administratif, juridique ou technologique, ainsi que dans le domaine de la sécurité, et est également chargée d'assurer la liaison avec les organes de contrôle, ainsi que de planifier et de coordonner la mise en œuvre de leurs recommandations et d'établir les rapports à ce sujet. Elle aide le Centre à s'acquitter de son mandat et à atteindre son objectif, qui est d'accroître le volume et l'efficacité de l'assistance technique.

Tableau 13.6

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Favoriser un développement économique durable et contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays en développement et les pays en transition, par le développement du commerce et du potentiel d'exportation

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement de l'intégration du secteur commercial à l'économie mondiale par un soutien accru aux décideurs

a) i) Nombre accru de stratégies de promotion des exportations mises au point et exécutées, et notamment de cas dans lesquels le commerce est intégré dans la stratégie nationale de développement grâce au soutien apporté par le Centre aux décideurs pour qu'ils se dotent de programmes et politiques efficaces de développement des exportations

Mesure des résultats

(Nombre de stratégies de développement du commerce)

2008-2009 : 33

2010-2011 (estimation) : 24

2012-2013 (objectif) : 40

ii) Nombre accru de réseaux nationaux menant des activités liées au commerce multilatéral grâce à un soutien du Centre ayant permis aux décideurs de comprendre les besoins du secteur des entreprises et de créer un climat favorable à ce dernier

Mesure des résultats

(Nombre de réseaux nationaux)

2008-2009 : 74

2010-2011 (estimation) : 92

2012-2013 (objectif) : 98

iii) Nombre accru de cas dans lesquels la position de négociation des pays a été améliorée par des travaux d'analyse et à la participation du secteur des entreprises, grâce à un soutien du Centre ayant permis aux décideurs d'intégrer le volet entreprise aux négociations commerciales

Mesure des résultats

(Nombre de positions de négociation)

2008-2009 : 50

2010-2011 (estimation) : 51

2012-2013 (objectif) : 52

b) Croissance de la capacité des organismes d'appui au commerce à soutenir les entreprises

b) i) Nombre accru d'organismes d'appui au commerce ayant amélioré leur notation au regard des valeurs de référence du Centre grâce au soutien de celui-ci

Mesure des résultats

(Nombre d'organismes d'appui au commerce)

2008-2009 : 22

2010-2011 (estimation) : 82

2012-2013 (objectif) : 105

ii) Nombre accru de projets présentés par les organismes d'appui technique, avec l'aide du Centre, aux autorités compétentes

Mesure des résultats

(Nombre de projets)

2008-2009 : 21

2010-2011 (estimation) : 55

2012-2013 (objectif) : 89

c) Renforcement de la compétitivité internationale des entreprises grâce aux activités de formation et de soutien menées par le Centre

c) i) Nombre accru d'entreprises à même de formuler des stratégies commerciales internationales rationnelles grâce à la formation assurée directement ou indirectement par le Centre en matière de gestion des exportations

Mesure des résultats

(Nombre d'entreprises)

2008-2009: 495

2010-2011 (estimation) : 2 100

2012-2013 (objectif) : 2 600

ii) Nombre accru d'entreprises à même d'exporter grâce à la formation dispensée directement ou indirectement par le Centre en matière de préparation à l'exportation

Mesure des résultats
(Nombre d'entreprises)

2008-2009 : 238
2010-2011 (estimation) : 1 500
2012-2013 (objectif) : 1 623

iii) Nombre accru d'entreprises ayant rencontré des clients potentiels puis conclu des affaires avec eux grâce à l'appui du Centre

Mesure des résultats
(Nombre d'entreprises)

2008-2009 : 381
2010-2011 (estimation) : 1 500
2012-2013 (objectif) : 1 506

Facteurs externes

13.39 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) la communauté internationale et les autres parties prenantes maintiennent pleinement leur participation; b) le montant des fonds extrabudgétaires réellement mis à disposition ne diminue pas sensiblement; c) la situation politique et géographique reste stable dans les pays bénéficiaires et permet la réalisation des activités du programme; d) les mandats de l'ONU et d'autres organisations internationales ayant des incidences sur le Centre ne changent pas; et e) l'environnement dans les pays bénéficiaires, notamment les politiques budgétaires et monétaires et d'autres mesures, y compris l'infrastructure physique, est favorable.

Produits

13.40 Les produits de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services fonctionnels : réunions annuelles du Groupe consultatif commun (6); réunions du Comité consultatif du Fonds mondial d'affectation spéciale (4);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport annuel sur les activités du Centre et annexes (4); rapports du Groupe consultatif commun (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : ouvrage phare (1); revue phare (8); livres et études en série (6); répertoires et bibliographies (3); périodiques techniques (12); rapports du Comité consultatif du Fonds mondial d'affectation spéciale (4);
 - ii) Publications ponctuelles : études de marché sur la promotion du commerce et manuels sur les produits de base (34);

- iii) Bulletins et lettres d'information récurrents (354); documents divers (guides, cartes) (5); fiches techniques non récurrentes (6);
 - iv) Communiqués de presse (40); conférences de presse (4);
 - v) Manifestations spéciales (5);
 - vi) Supports techniques pour les utilisateurs extérieurs (bases de données, sites Web) (13);
 - vii) Un service de renseignement sera à la disposition des membres du réseau d'institutions d'appui au commerce liées au Centre et pourra répondre à environ 525 demandes portant sur des questions de fond;
- c) Coopération technique :
- i) Services consultatifs (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : environ 1 900 missions de courte durée seront organisées à la demande de gouvernements et d'organisations régionales, sous-régionales et nationales pour évaluer, concevoir, formuler et exécuter des projets de coopération technique particuliers ou des éléments de programmes. Les services consultatifs porteront, dans les domaines techniques de leur ressort, sur l'évaluation des besoins des usagers et des insuffisances sur le plan des moyens; l'évaluation du potentiel d'exportation par secteur; l'élaboration de stratégies d'exportation aux niveaux national et sectoriel; la mise en place, la promotion et la gestion de services et de réseaux d'information commerciale et la mesure des résultats pertinents; les analyses de marché; le renforcement des capacités des réseaux nationaux d'appui au commerce, notamment des associations axées sur des produits ou des services, les incidences du système commercial multilatéral sur les entreprises; le renforcement des capacités et des services dans le domaine des compétences de gestion; la cybercompétence, le financement du commerce, le droit commercial, la gestion de la qualité et les normes de qualité; le conditionnement des produits d'exportation; le développement des institutions et la formation de formateurs dans les domaines des exportations et de la gestion des achats et de l'approvisionnement; le commerce électronique et les systèmes informatiques de gestion de la chaîne des approvisionnements; la réforme et l'amélioration des marchés publics;
 - ii) Formation de groupe (ressources extrabudgétaires) : environ 667 activités de formation et de sensibilisation (environ 20 138 participants) sur des thèmes choisis;
 - iii) Projets sur le terrain (ressources extrabudgétaires) : 120 projets (76 au niveau national, 25 au niveau régional et 19 au niveau interrégional).

Tableau 13.7

Ressources nécessaires (budget intégral)

Catégorie	Ressources (milliers de francs suisses)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	56 963,3	58 646,9	162	164
Autres objets de dépense	16 634,4	16 032,7	–	–
Total partiel	73 597,7	74 679,6	162	164

Catégorie	Ressources (milliers de francs suisses)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Fonds extrabudgétaires	89 277,8	96 518,5	20	20
Total	162 875,5	171 198,1	182	184

13.41 Le montant de 74 679 600 francs suisses (avant actualisation des coûts) demandé pour l'exercice biennal 2012-2013, à un taux de change de 1,085 franc suisse pour 1 dollar, correspond à une augmentation nette de 1 081 900 francs suisses (soit 1,5 %). Cette augmentation est principalement imputable à l'effet-retard de huit postes d'administrateur approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et à la transformation en postes permanents de deux emplois précédemment financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le montant total des ressources demandées pour l'exercice biennal 2012-2013 au titre du présent chapitre se décompose comme suit :

- a) Un montant de 58 646 900 francs suisses demandé au titre des postes permettrait de financer 164 postes (93 postes d'administrateur et 71 postes d'agent des services généraux), ce qui correspond à une augmentation nette de 1 683 600 francs suisses, imputable à l'effet-retard de 8 postes d'administrateur (1 D-1, 2 P-5, 3 P-4 et 2 P-2) approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et à la transformation en postes permanents de deux emplois précédemment financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 P-4 et 1 P-2). Cette hausse est en partie contrebalancée par la baisse des dépenses prévues au titre du personnel temporaire en raison de la proposition de transformer en postes permanents les deux emplois financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions);
- b) Un montant de 16 032 700 francs suisses demandé au titre des autres objets de dépenses serait affecté aux dépenses de fonctionnement, en baisse de 601 700 francs suisses en raison de la proposition de transformer en postes permanents les deux emplois financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

13.42 On estime à 96 518 500 francs suisses les ressources extrabudgétaires qui seront disponibles pour l'exercice biennal 2012-2013; cela s'explique par l'augmentation exponentielle des ressources consacrées à l'assistance technique liée au commerce et le fait que le Centre est considéré par les donateurs comme un bénéficiaire de choix. Le Centre négocie actuellement avec les donateurs le financement de programmes intégrés à grande échelle, surtout en Afrique.

Tableau 13.8

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne ou externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/64/7/Add.10)

Le Comité consultatif note que le Centre a quelque peu amélioré la présentation du projet de budget, mais estime qu'il reste encore beaucoup à faire. En particulier, les futurs projets de budget devraient donner plus de détails sur les résultats atteints pendant l'exercice précédent et insister davantage sur la mesure des résultats et la définition d'indicateurs de succès clairs et probants. À mesure qu'il met en œuvre la gestion et la budgétisation axées sur les résultats, le CCI devrait continuer à s'inspirer de l'expérience et des enseignements tirés par d'autres organismes du système des Nations Unies (par. 6).

Pendant l'exercice biennal en cours, le Centre a entrepris l'examen de ses indicateurs, qui ont été clarifiés et seront actualisés pour le prochain examen du cadre logique institutionnel en 2012. Il a par ailleurs appliqué le concept d'élaboration de projets compatible avec la gestion axée sur les résultats et continue d'appliquer cette approche à tous les nouveaux projets. Le Centre continue de partager son expérience avec d'autres organisations du système des Nations Unies.

Comité des commissaires aux comptes

[A/65/5 (Vol. III)]

Le Comité recommande au Centre d'analyser les incidences de l'application des normes IPSAS sur ses procédures administratives et financières (par. 22).

Le Centre continue de participer activement au Comité de pilotage du projet IPSAS du Secrétariat, qui est chargé de régler les problèmes et de suivre les incidences de la mise en œuvre des normes. Des procédures et des directives provisoires sont introduites conformément au calendrier de mise en œuvre.

Le Centre a accepté la recommandation du Comité selon laquelle, lors de l'examen du processus d'établissement du budget qu'il devait effectuer à la demande du Comité du budget, des finances et de l'administration de l'OMC, il devrait mettre l'accent sur les incidences du principe de la répartition égale des charges pour le financement du budget ordinaire lorsqu'un organisme de tutelle approuve un montant plus faible (par. 29).

Un premier rapport a été présenté au Comité du budget, des finances et de l'administration à l'automne 2010 et, à la suite de ce premier examen, le Centre a présenté en juin 2011 les recommandations suivantes au Comité pour qu'il les approuve :

- 1) Le Centre continuerait d'envoyer le fascicule budgétaire simplifié de l'ONU au Secrétariat de l'OMC pour information au printemps précédant l'exercice biennal. Ce fascicule serait distribué aux membres de l'OMC;

2) Le Centre enverrait aux membres de l'OMC le fascicule budgétaire complet établi au format de l'ONU, accompagné d'une fiche comportant des informations spécifiques au budget de l'OMC à l'automne précédant l'exercice biennal. Les données chiffrées seraient libellées en francs suisses et en dollars des États-Unis, mais le franc suisse resterait la devise dans laquelle le budget est approuvé;

3) Les rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'examen du budget du Centre seraient distribués aux membres de l'OMC.

Ces recommandations donneraient aux membres de l'OMC des informations budgétaires plus détaillées et plus récentes et éviteraient au Centre de devoir préparer deux documents complètement différents présentant les mêmes informations budgétaires.

Le Comité a souscrit aux recommandations portant sur les modifications à apporter à la procédure budgétaire du Centre et qui seront ensuite présentées au Conseil général de l'OMC pour approbation.

Le Comité recommande au CCI d'analyser les défauts qui ont entraîné le maintien d'engagements caducs dans les états financiers lors des opérations de traitement informatique effectuées en fin d'exercice dans le SIG (par. 38).

Le Centre a revu sa procédure de rapprochement des comptes effectué en fin d'exercice de manière à ce que les engagements non réglés qui ne sont pas automatiquement annulés par le système de traitement par lots soient identifiés et annulés manuellement. À la clôture des comptes pour 2010, le Centre n'a trouvé aucun défaut dans les opérations de traitement informatique effectuées dans le SIG.

Le Comité recommande à nouveau au Centre de poursuivre les efforts qu'il déploie pour augmenter le montant de sa réserve de fonctionnement jusqu'à ce que le niveau prescrit soit atteint (par. 41).

Au 31 décembre 2010, la réserve de fonctionnement du Centre se montait à 3 699 951 dollars (contre 2 888 694 dollars au 31 décembre 2009), ce qui représente 10,7 % des dépenses annuelles des fonds d'affectation spéciale (2010 : 34 590 403 dollars). Cette réserve est augmentée pour atteindre le niveau de 15 % prescrit dans l'instruction administrative ST/AI/284.

Le Comité recommande que le CCI, en concertation avec l'ONU, envisage de réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des congés annuels lorsqu'il mettra en œuvre les normes IPSAS (par. 63).

Le Centre a revu sa méthode d'évaluation des engagements au titre des congés annuels au moment de la cessation de service et est parvenu à la conclusion que, étant donné que le reliquat de congés annuels n'était payable qu'à la cession de service et qu'il provenait de jours de congé annuel non utilisés accumulés progressivement sur l'ensemble de la carrière du fonctionnaire, il devrait être considéré comme une prestation à long terme. Le versement en compensation de jours de congé accumulés a donc été traité comme un

Le Comité recommande de nouveau au CCI de mettre en place, en concertation avec l'ONU, un mécanisme de financement pour les prestations dues à la cessation de service et de le soumettre à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC pour examen et approbation (par. 67).

Le CCI a reconnu que, comme le Comité le recommandait, il devrait perfectionner ses indicateurs de succès et les cibles connexes pour mieux évaluer l'impact qualitatif de ses projets (par. 76).

Le Comité recommande au CCI d'examiner comment il pourrait établir des liens entre les ressources budgétaires et les résultats (par. 78).

avantage à long terme et calculé en fonction de la valeur actuelle de l'engagement correspondant, conformément à la méthode des unités de crédit projetées prescrite par les normes IPSAS. En conséquence, le Centre considère que son évaluation sur la base de principes tenant compte, notamment, du taux d'accumulation futur et de la valeur actuarielle des engagements est conforme aux prescriptions de la norme IPSAS 25.

Vu les préoccupations soulevées au cours de l'audit et les différences d'interprétation et de traitement des prestations au titre des jours de congé accumulés dans l'ensemble du système des Nations Unies, le Centre compte étudier plus avant la question avec le groupe chargé du passage aux normes IPSAS dans l'ensemble du système, en vue d'harmoniser les procédures applicables par tous les organismes des Nations Unies.

Cette question a fait l'objet d'un rapport du Secrétaire général (A/64/366), dans lequel il propose trois méthodes de financement des charges à payer au moment de la cessation de service et après, applicables aux fonctionnaires de l'ONU. Le rapport a été examiné par l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session et sera de nouveau examiné par l'Assemblée à sa soixante-septième session. En juin 2011, le Comité des questions budgétaires, financières et administratives de l'OMC a entendu un exposé sur les progrès réalisés en la matière à l'ONU. Le Comité a été informé que le Centre envisageait de présenter pour approbation à l'ONU et à l'OMC une stratégie de financement comparable à celle de l'ONU une fois que les décisions concernant cette dernière auraient été prises.

Le rapport annuel 2010 fait une plus grande place aux résultats. En outre, en avril 2011, le rapport du Centre au Comité consultatif sur le Fonds d'affectation spéciale du Centre pour 2010 indiquait à la fois les produits et les résultats des projets. Les indicateurs de succès ont été clarifiés et tous les nouveaux projets sont conçus en conformité avec les principes de la gestion axée sur les résultats afin de mieux évaluer leur impact qualitatif.

On continue de s'employer à mettre l'accent sur la productivité des sommes dépensées, avec l'adoption de meilleures procédures d'assurance qualité pour la conception des projets.

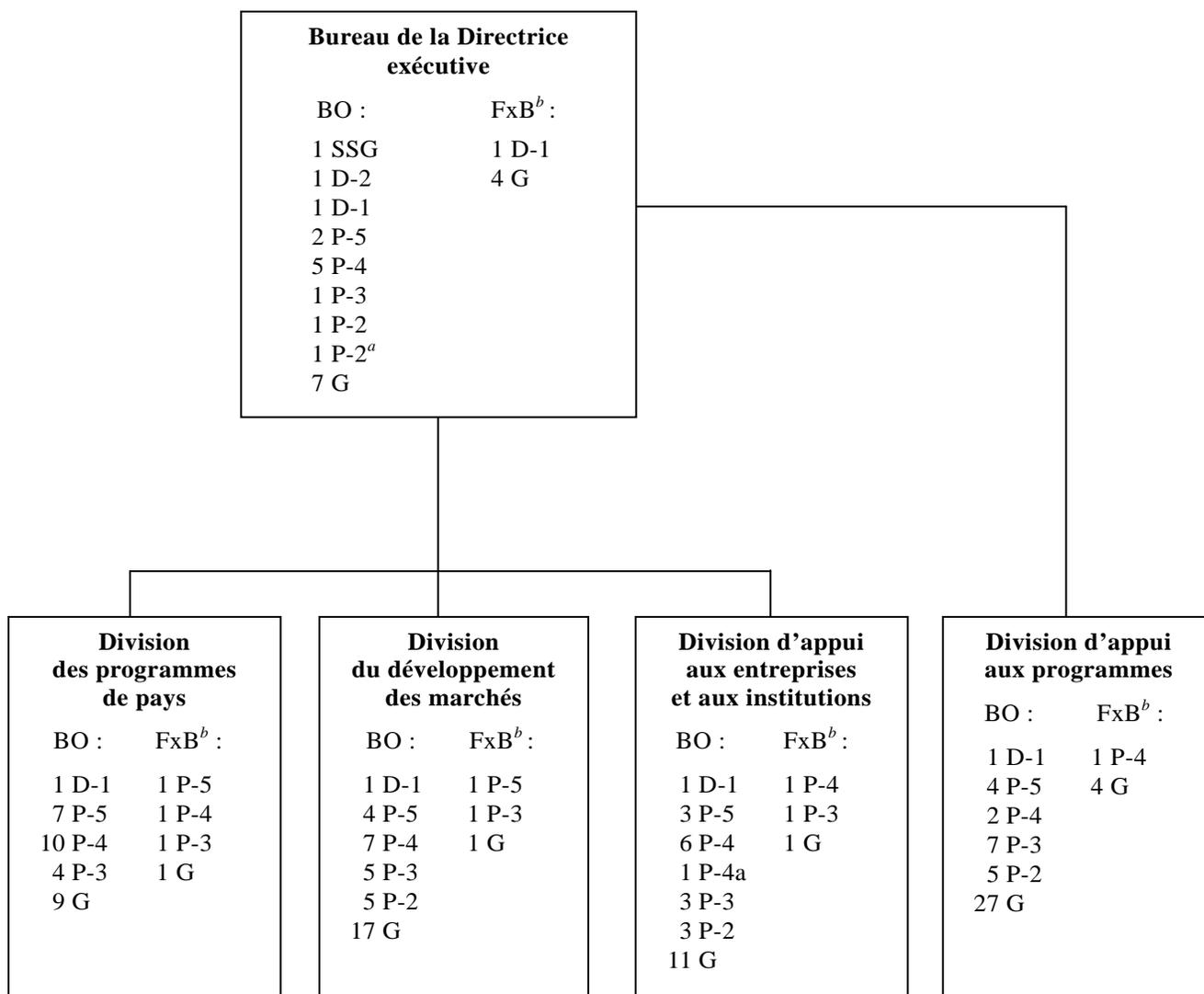
Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le CCI a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à ce que : a) les comptes d'inventaire des stocks de terrain soient correctement gérés et actualisés; et b) les biens durables affectés à des projets achevés sur le terrain soient retirés de l'inventaire et confiés à d'autres utilisateurs ou cédés, selon qu'il convient (par. 85).

Le Centre veillera à ce que : a) les comptes d'inventaire des stocks de terrain soient correctement gérés et actualisés; et b) les biens durables affectés à des projets achevés sur le terrain soient retirés de l'inventaire au plus tard au dernier trimestre de 2011.

Centre international du commerce CNUCED/OMC Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2012-2013



Abréviations : BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaires; SSG = sous-secrétaire général; G = agent des services généraux.

^a Conversion demandée d'emploi de temporaire en poste permanent.

^b Postes financés au titre de l'appui aux programmes.

Annexe

Produits de l'exercice 2010-2011 non reconduits en 2012-2013

<i>A/64/6 (Sect. 13)/Add 1, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
13.44 b) i)	Notes de synthèse sur les marchés	8	Les besoins des bénéficiaires et l'environnement de l'information commerciale dans lequel les utilisateurs interviennent ont évolué. Ce produit est complété par d'autres types d'outils et de services d'information commerciale proposés par le Centre.
13.44 b) i)	<i>Répertoire mondial des sources d'informations relatives aux normes, à l'évaluation de la conformité, à l'accréditation, à la métrologie, aux règlements techniques, et aux mesures sanitaires et phytosanitaires</i>	1	Ressources insuffisantes pour actualiser en permanence la base de données. Par ailleurs, les données proviennent de sites Web d'organismes internationaux régulièrement mis à jour, ce qui fait double emploi.
13.44 b) i)	Droit commercial en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale (base de données de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) – publication commune)	1	L'OHADA possède un site Web à jour et complet. Le maintien du site du Centre ferait double emploi.
13.44 b) i)	Marchés mondiaux des épices	1	Les besoins des bénéficiaires et l'environnement de l'information commerciale dans lequel les utilisateurs interviennent ont évolué. Ce produit sera adapté à des activités de fond plus ciblées, avec notamment des brochures et des documents techniques qui seront disponibles sur le site Web du Centre et distribués par des homologues sur le terrain.

<i>A/64/6 (Sect. 13)/Add 1, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
13.44 b) i)	Bulletin sur la compétitivité des entreprises	20	Les besoins des bénéficiaires et l'environnement de l'information commerciale dans lequel les utilisateurs interviennent ont évolué. Ce produit sera regroupé avec d'autres informations et présenté par le Centre de façon plus globale et les abonnés seront avertis de ce changement par des alertes électroniques en ligne les dirigeant vers les pages du site Web du Centre actualisées en conséquence.
13.44 b) i)	Bulletin sur les conditions de l'activité commerciale	6	Les besoins des bénéficiaires et l'environnement de l'information commerciale dans lequel les utilisateurs interviennent ont évolué. Ce produit sera regroupé avec d'autres informations et présenté par le Centre de façon plus globale et les abonnés seront avertis de ce changement par des alertes électroniques en ligne les dirigeant vers les pages du site Web du Centre actualisées en conséquence.
13.44 b) i)	Renforcement du bulletin sur les organismes de promotion du commerce	6	Les besoins des bénéficiaires et l'environnement de l'information commerciale dans lequel les utilisateurs interviennent ont évolué. Ce produit sera regroupé avec d'autres informations et présenté par le Centre de façon plus globale et les abonnés seront avertis de ce changement par des alertes électroniques en ligne les dirigeant vers les pages du site Web du Centre actualisées en conséquence.

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

*A/64/6 (Sect. 13)/Add 1,
paragraphe*

	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
13.44 b) ii)	Carte-produits	1	Les besoins des bénéficiaires et l'environnement de l'information commerciale dans lequel les utilisateurs interviennent ont évolué. Ce produit est complété par d'autres types d'outils et de services d'information commerciale proposés par le Centre.
Total		44	
